

RÉDACTION
BUREAU D'ABONNEMENTS
Lausanne, Rue de St-François 20.

On s'abonne, en Suisse, en Allemagne et en Autriche, dans tous les bureaux de poste. Les abonnements partent du 1er ou du 15 de chaque mois.

Table with 3 columns: PRIX D'ABONNEMENT, Un an, 6 mois, 3 mois. Rows for Suisse, Union postale, and Prix du numéro.

GAZETTE DE LAUSANNE

ET JOURNAL SUISSE

FONDÉ EN 1799

ANNONCES
HAASENSTEIN & VOGLER
Lausanne, Place de la Palud 24

PRIX DES ANNONCES
Pour l'étranger... 25 centimes la ligne.
Pour la Suisse... 20 centimes la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LAUSANNE, 8 juillet 1891.

Le vote du 5 juillet.

Nous intéresserons nos lecteurs en faisant passer sous leurs yeux quelques extraits des journaux suisses relatifs au vote de dimanche sur le droit d'initiative.

Ce sera la meilleure manière de constater l'accueil qui est fait, par les différents partis, au nouveau droit que le peuple s'est arrogé.

JOURNAUX RADICAUX

Le Genevois, radical optimiste :

Le résultat était prévu, et nous l'enregistrons avec confiance. Nous avons dit comment un certain nombre de radicaux comptaient parmi les opposants, et pourquoi nous ne partageons pas leurs craintes.

Le Neuchâtelois, organe du parti radical, branche cadette :

Le peuple suisse est donc doté du droit d'initiative; nous espérons qu'il ne l'exercera qu'avec prudence et modération. Tous les progressistes de nos divers cantons devront s'occuper sans relâche des revendications populaires et prévenir ainsi des demandes qu'on pourrait justifier par l'indifférence des législateurs.

Le National, de la Chaux-de-Fonds, organe du parti radical, branche aînée, est moins rassuré :

Puissent, dit-il, les nouvelles expériences que la Suisse va faire ne pas lui être trop amères, ni surtout entraver la marche du progrès politique et économique!

Le Démocrate, de Delémont, parlementaire intransigent depuis les récents ravages du referendum dans le canton de Berne :

Il ressort de la votation un fait caractéristique: c'est l'indifférence avec laquelle cette prétendue conquête a été accueillie par le peuple suisse.

Le Démocrate, de Delémont, parlementaire intransigent depuis les récents ravages du referendum dans le canton de Berne :

Le résultat de la votation un fait caractéristique: c'est l'indifférence avec laquelle cette prétendue conquête a été accueillie par le peuple suisse.

La Suisse libérale, de Neuchâtel :

Le peuple suisse est donc dès aujourd'hui en possession du droit de réclamer la révision partielle de la constitution fédérale, comme il avait déjà celui d'en réclamer la révision totale.

Le Tagblatt, de Berne :

Le peuple a bien fait d'intervenir. L'édifice parlementaire oscille sur ses bases. Il importe de venir à la rescousse avant que toute la boutique s'effondre.

L'Allg. Schweizer Zeitung, de Bâle, organe de l'Eidgenössischer Verein :

Le vote de dimanche nous rend joyeux. Le fait que le scrutin a été peu fréquenté ne doit pas nous décourager. Il nous plaît que le droit nouveau entre dans la constitution sans agitation ni luttes passionnées.

La Zürcher Post :

S'il y a eu peu de votants, c'est que le peuple, par le temps qui court, n'est pas très friand de ce qui lui vient du Palais fédéral.

JOURNAUX LIBÉRAUX

La Nouvelle Gazette de Zurich, qui a déconseillé à ses lecteurs d'adopter l'arrêté, se demande d'où vient que le peuple s'est montré si indifférent et si peu voté :

Beaucoup de citoyens n'ont pas compris de quoi il était question; un grand nombre ont seulement envisagé qu'il s'agissait de s'attribuer un droit nouveau et ils l'ont pris. En fait, les ultramontains et les socialistes étaient seuls à saisir toute la portée de l'arme nouvelle qu'on leur a mis entre les mains.

La Nouvelle Gazette de Zurich, qui a déconseillé à ses lecteurs d'adopter l'arrêté, se demande d'où vient que le peuple s'est montré si indifférent et si peu voté :

Beaucoup de citoyens n'ont pas compris de quoi il était question; un grand nombre ont seulement envisagé qu'il s'agissait de s'attribuer un droit nouveau et ils l'ont pris.

La Nouvelle Gazette de Zurich, qui a déconseillé à ses lecteurs d'adopter l'arrêté, se demande d'où vient que le peuple s'est montré si indifférent et si peu voté :

Beaucoup de citoyens n'ont pas compris de quoi il était question; un grand nombre ont seulement envisagé qu'il s'agissait de s'attribuer un droit nouveau et ils l'ont pris.

La Nouvelle Gazette de Zurich, qui a déconseillé à ses lecteurs d'adopter l'arrêté, se demande d'où vient que le peuple s'est montré si indifférent et si peu voté :

Beaucoup de citoyens n'ont pas compris de quoi il était question; un grand nombre ont seulement envisagé qu'il s'agissait de s'attribuer un droit nouveau et ils l'ont pris.

suivant leur conscience, le droit d'initiative n'y aurait pas trouvé une majorité, car au fond personne n'est porté à voter sa propre déchéance.

JOURNAUX CATHOLIQUES

La Liberté, de Fribourg, qui dans le cas particulier s'est séparée de la Revue, reproduit les lignes suivantes du Moniteur de Rome :

Il sera intéressant de suivre l'application qui sera faite de ce droit d'initiative concédé au peuple suisse, car il touche au grand problème de l'avenir, l'organisation politique de la démocratie.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

JOURNAUX CATHOLIQUES
La Liberté, de Fribourg, qui dans le cas particulier s'est séparée de la Revue, reproduit les lignes suivantes du Moniteur de Rome :

Il sera intéressant de suivre l'application qui sera faite de ce droit d'initiative concédé au peuple suisse, car il touche au grand problème de l'avenir, l'organisation politique de la démocratie.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

Le Journal de Genève :

Le peuple suisse ne pourra mieux prouver qu'il est digne du brevet de maturité et de capacité politique qu'il vient de se décerner à lui-même.

d'assassinat un homme qui proteste énergiquement de son innocence.

Le personnage désigné par le Matin comme le meurtrier de M. Barrême est un nommé Souffrain, ancien inspecteur de la sûreté, en ce moment incarcéré à Mazas à propos d'un enlèvement d'enfant.

Il est vrai que sur ce dernier point il y a encore une contestation. Vous vous souvenez en effet que si une première version avait fait considérer M. Barrême comme venant d'encaisser trente mille francs au ministère de l'intérieur, lorsqu'il a été assassiné, M. Sarrien, alors ministre, a déclaré au contraire que le préfet n'avait rien touché le jour du crime.

L'affaire en est là. Elle a trop vivement passionné l'opinion à l'époque, pour que cette nouvelle accusation ait pu passer inaperçue.

Quant à Souffrain, il proteste contre ce récit, et de sa prison de Mazas il a annoncé son intention de déposer une plainte pour dénonciation calomnieuse, tout en réclamant la bagatelle de deux cent mille francs de dommages-intérêts.

Hier, à la séance de l'Académie des sciences, il a été fait une communication qui va engager de nouveau la faculté dans les polémiques sur la nature et le traitement de la tuberculose.

M. Lannelongue a produit devant ses collègues de l'Institut plusieurs sujets traités de cette façon. Les vingt-deux personnes soignées par lui sont absolument guéries.

Quant à Souffrain, il proteste contre ce récit, et de sa prison de Mazas il a annoncé son intention de déposer une plainte pour dénonciation calomnieuse, tout en réclamant la bagatelle de deux cent mille francs de dommages-intérêts.

Hier, à la séance de l'Académie des sciences, il a été fait une communication qui va engager de nouveau la faculté dans les polémiques sur la nature et le traitement de la tuberculose.

M. Lannelongue a produit devant ses collègues de l'Institut plusieurs sujets traités de cette façon. Les vingt-deux personnes soignées par lui sont absolument guéries.

Quant à Souffrain, il proteste contre ce récit, et de sa prison de Mazas il a annoncé son intention de déposer une plainte pour dénonciation calomnieuse, tout en réclamant la bagatelle de deux cent mille francs de dommages-intérêts.

Hier, à la séance de l'Académie des sciences, il a été fait une communication qui va engager de nouveau la faculté dans les polémiques sur la nature et le traitement de la tuberculose.

M. Lannelongue a produit devant ses collègues de l'Institut plusieurs sujets traités de cette façon. Les vingt-deux personnes soignées par lui sont absolument guéries.

NOUVELLES POLITIQUES

— La Gazette de Francfort annonce que la reine-régente des Pays-Bas aurait promis de rendre à Berlin, en compagnie de sa fille, la reine Wilhelmine, la visite qu'elle a reçue de LL. MM. allemandes.

— Pendant le mois de juin, les produits des douanes italiennes ont subi une diminution tant par rapport aux prévisions du ministre qu'en comparaison de celles du mois de juin de l'année dernière.

— Les troupes du gouvernement de Paris se sont rendues hier matin sur l'hippodrome de Longchamp où elles ont défilé devant le général Saussier.

— Lundi, à Venise, a eu lieu le lancement du cuirassé Sicilia. Le cardinal Agostini a donné la bénédiction au navire; puis la reine, suivant l'ancienne tradition, a attaché à une écharpe, à l'avant, un anneau qui a été jeté ensuite dans la mer.

— Beaucoup de monde était venu, dans des gondoles pavisées, assister au lancement. Il y aura des fêtes pendant plusieurs jours en l'honneur de tous les grands personnages présents.

— Le soir, une fête nautique superbe a eu lieu sur le grand canal; les gondoliers étaient en costume du dix-septième siècle; un feu d'artifice a été tiré devant la place Saint-Marc.

— Différentes dispositions font supposer qu'un événement important signalera le retour à Sofia du prince Ferdinand de Cobourg après sa cure en Autriche.

— D'après un bruit fort répandu, le prince Nikita de Montenegro se trouverait à Pétersbourg en même temps que le roi Alexandre de Serbie, et une convention militaire serait signée entre les deux Etats balkaniques, sous les auspices du tsar.

INFORMATIONS DIVERSES

— On mande de St-Petersbourg que la ville d'E-katerinoslaw a été assaillie par une trombe épouvantable qui a fait fuir pendant quatre heures.

— On mande de St-Petersbourg que la ville d'E-katerinoslaw a été assaillie par une trombe épouvantable qui a fait fuir pendant quatre heures.

— On mande de St-Petersbourg que la ville d'E-katerinoslaw a été assaillie par une trombe épouvantable qui a fait fuir pendant quatre heures.

— On mande de St-Petersbourg que la ville d'E-katerinoslaw a été assaillie par une trombe épouvantable qui a fait fuir pendant quatre heures.

— On mande de St-Petersbourg que la ville d'E-katerinoslaw a été assaillie par une trombe épouvantable qui a fait fuir pendant quatre heures.

— On mande de St-Petersbourg que la ville d'E-katerinoslaw a été assaillie par une trombe épouvantable qui a fait fuir pendant quatre heures.

— On mande de St-Petersbourg que la ville d'E-katerinoslaw a été assaillie par une trombe épouvantable qui a fait fuir pendant quatre heures.

Guillaume II en Angleterre. Londres, 7 juillet.

Hier a été célébré le mariage de la princesse Louise de Slesvig-Holstein, petite-fille de la reine Victoria, avec le prince Aribert d'Anhalt.

Le mariage a été célébré à Windsor, dans la chapelle de Saint-Georges. Le prince et la princesse sont arrivés en voiture de Cumberland Lodge.

Le mariage a été célébré à Windsor, dans la chapelle de Saint-Georges. Le prince et la princesse sont arrivés en voiture de Cumberland Lodge.

Le mariage a été célébré à Windsor, dans la chapelle de Saint-Georges. Le prince et la princesse sont arrivés en voiture de Cumberland Lodge.

Le mariage a été célébré à Windsor, dans la chapelle de Saint-Georges. Le prince et la princesse sont arrivés en voiture de Cumberland Lodge.

Le mariage a été célébré à Windsor, dans la chapelle de Saint-Georges. Le prince et la princesse sont arrivés en voiture de Cumberland Lodge.

Le mariage a été célébré à Windsor, dans la chapelle de Saint-Georges. Le prince et la princesse sont arrivés en voiture de Cumberland Lodge.

Le mariage a été célébré à Windsor, dans la chapelle de Saint-Georges. Le prince et la princesse sont arrivés en voiture de Cumberland Lodge.

Le mariage a été célébré à Windsor, dans la chapelle de Saint-Georges. Le prince et la princesse sont arrivés en voiture de Cumberland Lodge.

Le mariage a été célébré à Windsor, dans la chapelle de Saint-Georges. Le prince et la princesse sont arrivés en voiture de Cumberland Lodge.

Le mariage a été célébré à Windsor, dans la chapelle de Saint-Georges. Le prince et la princesse sont arrivés en voiture de Cumberland Lodge.

Le mariage a été célébré à Windsor, dans la chapelle de Saint-Georges. Le prince et la princesse sont arrivés en voiture de Cumberland Lodge.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Assises fédérales de Zurich. Audience du 7 juillet 1891.

On achève enfin l'audition des témoins. Antoine PASSADORI, maçon à Bellinzona, a pris part à l'assaut du palazzo. Trois ou quatre minutes avant que la grille fût enfoncée, dit-il, un coup de feu retentit à l'intérieur; plus tard deux coups de verterli furent tirés en l'air de l'extérieur.

Guillaume BONZANIGO, employé de brasserie, dépose dans le gril de la bande; Castioni était à ce moment à côté de lui et n'a pas tiré.

Le témoin répond que les Suisses allemands du Tessin marchent avec les radicaux, mais qu'il ignore s'ils se sont réjouis des événements du 11 septembre.

Romualdo GORLO, cafetier, affirme aussi qu'un coup de feu a été tiré à l'intérieur du palais avant la chute de la grille. Il le jurerait!

Gaspard COMETTI, actuellement employé de douane à Caneggio, fut, de 1873 à 1889, secrétaire du département militaire. Il donne des détails circonstanciés sur sa démission, qu'il a donnée à la suite d'une déclaration de M. Respini au Grand Conseil disant que les employés radicaux qui avaient l'honneur à cœur devaient se retirer.

M. FORNER demande au témoin s'il est vrai que M. Meschini, directeur de l'arsenal, avait commis des détournements au préjudice de l'Etat et avait néanmoins été maintenu dans ses fonctions.

M. SCHERR, procureur général, s'oppose à ce que la question soit ainsi formulée.

M. OLGIATI, président de la cour, la traduit ainsi: Meschini a-t-il commis des irrégularités pendant ses fonctions?

Le témoin répond qu'il serait difficile de constater officiellement ces irrégularités. Mais il en a connu plusieurs et en a averti M. Casella, qui n'a rien fait.

Meschini portait en compte des voyages qu'il ne faisait pas, demandait des sommes fantastiques pour le chauffage des bureaux et majorait les quantités de drap employées par l'arsenal.

Quant aux circonstances qui ont marqué sa propre démission, Cometti les donne comme un exemple de l'importance qu'on attachait à la couleur politique des employés. La raison politique était dominante dans tous les actes du département militaire, dit-il, soit pour les libérations de services militaires; soit pour

les remises d'impôt. Il y avait pour 130,000 francs d'impôts militaires arriérés.

M. DE STOPPANI, conseiller national, fait une très longue déposition.

M. Forrer l'interroge d'abord sur l'affaire Scazziga. M. de Stoppani a fait partie de la commission d'enquête du Grand Conseil. Il estime que le caissier cantonal n'a pu commettre ses détournements que grâce à la confiance aveugle qu'on lui témoignait et à l'absence de tout contrôle.

La commission voulait rendre les conseillers d'Etat civilement responsables du dommage, mais le Grand Conseil en a décidé autrement. L'irritation contre le gouvernement qui avait ainsi négligé son devoir pour s'occuper exclusivement de politique était intense dans le pays; en plusieurs endroits on parlait de jeter le Conseil d'Etat à bas. Les membres de la gauche du Grand Conseil ont été parmi les premiers signataires de la demande de révision de la constitution. M. de Stoppani n'a pas le moindre indice qui puisse lui faire supposer que la Banque cantonale a pris part à la révolution.

Lorsque le gouvernement eut décidé d'ajourner la votation sur la révision, je refusai, le 25 août, du comité révisionniste l'invitation de prendre part à une assemblée fixée au dimanche suivant, 31 août. Les chefs des comités radicaux de district et les membres de la minorité du Grand Conseil étaient également convoqués.

Une seconde circulaire insistait sur l'importance de la réunion, en présence de la violation de la constitution du gouvernement se rendait coupable.

On se réunit le 31 août au Café du Théâtre, à Bellinzona. Les participants étaient très nombreux; Castioni était présent comme délégué des sociétés tessinoises de l'étranger. M. Ernesto Bruni présidait. La discussion fut très vive. Je proposai d'adresser un recours à Berne; on me répondit que très nombreux recours y attendaient encore leur solution et qu'il n'y avait rien à espérer du Conseil fédéral. On parla ensuite de convoquer une grande assemblée populaire. Puis on vota: ma proposition ne fit que 9 voix sur 45, et finalement le comité fut chargé de voir ce qu'il y aurait à faire. Je déclarai alors que je considérais comme de mon devoir d'adresser néanmoins un recours à Berne; Bernasconi le signa et le document fut envoyé le 3 septembre au Conseil fédéral. Bernasconi, Pedrotti et Frascina avaient voté, entre autres, pour ma proposition. Censi et Gabuzzi étaient avec la majorité.

M. Forrer donne lecture du texte de la résolution qui fut prise dans la séance du 31 août. L'assemblée décida: 1° d'attendre l'expiration du délai d'un mois expirant le 9 septembre; 2° d'inviter le comité d'action, sous la présidence de M. Simen, à reprendre ses travaux et à aviser à toutes les éventualités qui pourraient se présenter à la suite de la violation de la constitution.

M. de Stoppani continue sa déposition. Vu la gravité de la situation, il télégraphia le 9 septembre au Conseil fédéral, demandant une réponse à ses recours. On lui répondit qu'aucune décision n'avait été prise. Dans la matinée du 10, il écrivit une lettre au Conseil fédéral pour lui demander instamment de faire convoquer immédiatement les électeurs. Il disait entre autres dans cette lettre:

Vous n'ignorez pas la grande agitation qui règne à la suite de la violation de la constitution. Les traditions de la démocratie enseignent qu'on ne doit plus obéir à un gouvernement qui s'est mis hors la loi. Vous devez donc comprendre qu'il ne manque pas de citoyens capables de prendre la chose au sérieux et d'employer des moyens de nature à troubler l'ordre public. D'autres voudraient que le Conseil fédéral les prévint par la voie constitutionnelle, de peur qu'il n'arrive des choses désagréables et fort graves. Je dis cela pour dégager ma responsabilité et pour attirer votre attention sur la situation dangereuse dans laquelle se trouve notre canton.

Le témoin est interrogé ensuite sur le procès de Stabio, auquel il a figuré comme avocat de la partie civile. Le frère de Castioni fut tué dans cette affaire. M. de Stoppani reprend le plaidoyer qu'il prononça à cette occasion et conclut par un réquisitoire contre l'administration de la justice au Tessin sous le régime conservateur. Il dit que les tribunaux ne présentent aucune garantie.

Interrogé par M. Scherb, procureur général, au sujet de la réunion de Bellinzona, M. de Stoppani répond que l'insurrection immédiate ne fut pas décidée en sa présence. Il sortit avant la fin de la séance. Il ne peut donner des renseignements sur ce qu'était le comité d'action. Il a appris seulement aujourd'hui qu'il était présidé par M. Simen. Il ne sait pas par qui il a été élu.

Sur l'observation du procureur général, le témoin reconnaît qu'il a voté au Grand Conseil l'approbation de la gestion du gouvernement renversé.

M. BEROLDINGEN, avocat, assiste à la réunion du 31 août. Selon lui, la constitution était violée, le peuple avait le droit de descendre dans la rue pour défendre ses droits. Le témoin ne donne d'ailleurs aucune explication positive sur les résolutions votées. M. Scherb lui demande si le sens de la décision prise n'était pas qu'on chargeait le comité d'action d'employer la force. Il répond que ce mot n'a pas été employé.

M. CHELLI, député, qui assistait aussi à la réunion, dit que le sens de la résolution votée était de laisser le peuple libre d'agir pour revendiquer ses droits.

Un dernier témoin, M. BRUNI, père, est interrogé par M. Forrer. C'est lui qui présidait l'assemblée du 31 août. Il y a eu deux votations: la première sur la question du recours à adresser à Berne, la seconde sur la proposition de laisser le comité central agir par ses propres forces. Sept voix se sont prononcées pour le recours, quatre seulement ont voté contre la seconde proposition. M. Bruni estime que ce vote rend la minorité du Grand Conseil solidaire des actes ultérieurs du comité d'action.

On écrit de Zurich au Journal de Genève en date du 6 juillet:

Nous en avons fini avec l'audition des témoins à charge, si toutefois on peut les appeler ainsi, après avoir vu de quelle façon l'on a procédé à leur interrogatoire. Un sombre ennui pèse sur ces interminables audiences où l'on vient nous servir toutes les polémiques confessionnelles ou autres qui, depuis 1875, ont alimenté les colonnes du Dovere ou de la Ticinese. Certes ce n'est pas pour cela que les jurés fédéraux avaient été convoqués à Zurich. L'on est ici sous l'impression d'une criante injustice commise sous les formes légales; d'une entorse faite non pas au texte de la loi mais à son esprit; d'une débet passé par le fait qu'une seule des parties y est entendue.

Il se pourrait bien pourtant que les défenseurs fissent un mauvais calcul en abusant à ce point de leur situation; ils vont trop loin dans l'intérêt même de leur cause et blessent trop directement les sentiments de dignité de leurs auditeurs impartiaux.

Vous pensiez qu'ils allaient du moins laisser à la conscience publique cette dernière satisfaction d'abandonner Castioni à son sort. Ils ne paraissent pas y songer, tout au contraire. N'oubliez pas que, après le crime commis en présence de nombreux témoins, Castioni, loin de se cacher, est resté au premier rang parmi ses frères d'armes, prenant une part active à l'arrestation et à l'incarcération des prisonniers, menaçant de mort ceux qui faisaient mine de résister;

pour chercher à couvrir la responsabilité d'un si précoce auxiliaire, le gouvernement provisoire a fait télégraphier par son bureau de presse — le même qui accusait les autres de mensonges — que Rossi se serait suicidé; le meurtrier est resté plusieurs jours à Lugano; il a pris le train en plein jour sans être nullement inquiété; enfin, après son retour en Angleterre, les sociétés libérales ont organisé des souscriptions en sa faveur.

En vérité ce serait mal connaître les radicaux tessinois que de les croire capables d'abandonner « un frère dans le malheur »; bien plus, à entendre ici les conversations des couloirs, on voit qu'aux yeux de beaucoup d'entre eux, Castioni fut le véritable héros de cette glorieuse journée. « Nous avons été trop magnanimes, disent-ils; une autre fois, cela se passera bien autrement. » Bien entendu, devant les jurés on ne tiendra pas ce langage-là.

La chose peut paraître extraordinaire, mais je serais assez étonné si l'on ne plaiderait en faveur de Castioni la légitime défense; on cherchera à établir que c'est Rossi qui a commencé, qu'il a marché contre Castioni le revolver au poing et que celui-ci était dans son droit en défendant ses jours menacés.

Pauvre Castioni, victime de l'intrigue et de la calomnie! Oui, nous risquons de voir encore cela.

Lettre de Genève.

(De notre correspondant particulier.) La votation de dimanche. — Les promotions. — Le monument Carteret.

Genève, 7 juillet.

T. — Les comités des associations radicales de notre canton n'ont pas lieu de se féliciter de leur opposition in extremis à la loi constitutionnelle prolongeant la durée des pouvoirs publics. Cette loi a en effet été acceptée par 3903 voix contre 2318 et le seul résultat de la campagne de ces comités a été de montrer une fois de plus combien ont diminué leur influence et leur pouvoir.

La loi cantonale sur l'initiative a rencontré une opposition presque nulle: 600 non seulement contre 5588 oui. L'arrêté fédéral a eu un sort à peu près identique: 5310 oui contre 768 non. Au reste le scrutin a été assez peu fréquenté.

Nous venons d'entrer dans une période de fêtes qui promet — ou menace, suivant les goûts — d'être longue. Hier c'étaient les promotions du collège, fête toujours très populaire. La solennité de la cérémonie a été rehaussée cette année par le fait que les prix ou plutôt les certificats ont été distribués, non au Bâtiment électoral, occupé hier par la votation, mais dans la cathédrale de St-Pierre. Parmi les parents, magistrats et professeurs, beaucoup ont ainsi retrouvé les émouvants souvenirs des promotions de leur jeunesse qui avaient toujours lieu dans ce temple, — souvenirs que M. le conseiller d'Etat Richard a su évoquer avec son éloquence habituelle. La fête de l'après-midi a eu lieu sur la plaine de Plainpalais, où une immense cantine, des montagnes russes, la ménagerie de Nouma Hawa et d'autres spectacles variés annoncent la prochaine arrivée des gymnastes. Malheureusement la pluie a forcé de précipiter un peu le feu d'artifice. Ce qui est plus regrettable, c'est que le temps est encore orageux aujourd'hui pour les promotions des écoles primaires, et qu'il est bien à craindre que les robes blanches des fillettes ne soient soumises à une lessive prématurée.

Le jour des promotions était bien choisi pour inaugurer le buste de Carteret qui a si longtemps présidé ces fêtes scolaires. Le choix de l'emplacement n'est-il pas un peu ambitieux? Il est naturel de placer dans les vestibules de l'Université, les allées qui y conduisent, le jardin botanique, les bustes des Marc-Monnier, des Amiel, des de Candolle, des Boissier, d'hommes qui ont illustré par leur talent de professeur ou leurs recherches savantes les établissements de hautes études de Genève. Mais on sera plus surpris d'y rencontrer Carteret, qui a été avant tout un homme politique. Il a, il est vrai, su transformer notre Académie en Université et a eu dans l'avenir de cette institution rajournée une robuste foi que les événements ont confirmée. Mais ce n'était point là sa principale œuvre, et le placer à l'entrée de l'Université est le placer au rang des étoiles de notre instruction supérieure, rang qu'il est permis de lui refuser, sans manquer de respect à sa mémoire.

Par un curieux hasard, ce sont des adversaires politiques de Carteret qui ont salué sa statue au nom de l'Etat. Mais M. Rully pour le Grand Conseil, M. Dumont pour le Conseil d'Etat ont su rappeler le patriotisme et la persévérance dans ce qu'il croyait bon, la simplicité de Carteret. M. Didier, président du conseil administratif, a accepté le monument au nom de la ville en déclarant, avec beaucoup de tact et de dignité, que celle-ci était heureuse de conserver aux générations futures le souvenir non du rude chef de parti, mais du patriote croyant et convaincu.

La note politique a retenti d'autre part dans le discours de M. Patru, président du comité d'initiative, qui a tout d'abord Carteret d'avoir fondé l'Eglise catholique nationale « qui représente les vraies idées nationales genevoises » (il y a des gens qui ont les illusions robustes). M. Lachenal, président du Conseil national, a cru devoir faire aussi une petite manifestation radicale, et dans un court discours — où le défaut de véritable inspiration se faisait sentir malgré lui — il a déposé devant ce buste l'hommage des radicaux suisses.

Une course en forêts.

On nous écrit de Zurich, le 4 juillet: Les élèves de l'Ecole forestière viennent de faire en Wurtemberg une excursion de quatre jours, avec M. le professeur Buhler, pour étudier entre autres les districts forestiers ravagés par la nonne. C'est dans les environs de Ravensburg et de Wollegg que ce terrible fléau a fait et fait encore le plus de ravages; on y compte plus de douze cents hectares plus ou moins contaminés. C'est là aussi que se trouve cette immense forêt de soixante hectares en un seul bloc qui a dû être totalement rasée; on l'appelle dans le pays « le champ de bataille ». Heureusement qu'on s'y était pris encore à temps pour cette mesure radicale: le bois étant encore bon, il n'y a eu guère dans la vente que 5% de perte; si l'on eût attendu plus longtemps avant de couper ces forêts, le bois eût pris une teinte bleuâtre, ce qui l'eût rendu impropre à la construction et il n'eût plus été bon qu'à brûler.

Les forêts encore sur pied, atteintes par le fléau, présentent un aspect désolé: elles sont uniformément rouges, comme grillées. La nonne ne s'attaque guère qu'aux sapins, et comme il n'y a pas de sapins blancs dans ces contrées, ou fort peu, c'est le sapin rouge qui est en souffrance.

L'atrocité de la nonne ne mange que la moitié des aiguilles du sapin, puis elle passe à un autre: l'arbre arrêté ainsi dans sa sève languit, ses aiguilles prennent un ton roussâtre, et si on ne l'utilise au bon moment, il perd de sa valeur, comme je l'ai déjà dit.

L'unique moyen de combattre la nonne est de l'empêcher de passer sur un autre sapin. On a imaginé un instrument en forme de coin, qui dépose autour du tronc un enduit grasseux, sorte de glu, que les chenilles ne franchissent guère, cette glu a l'apparence de la graisse de char; les chenilles s'amoncellent sur les limites de cet anneau gluant, et comme elles sont arrêtées dans leurs évolutions habituelles, la plupart du temps elles y meurent.

De grandes fabriques de cette glu ont été établies en Allemagne ces derniers temps. On a constaté autrefois déjà sa présence, sans qu'on ait jamais pu dire d'où elle venait.

Elle est maintenant entrée dans sa phase de croissance. La première année, la chenille est de grosseur moyenne; elle ressemble, pour qui n'est pas ornithologiste, à une chenille ordinaire; la seconde année, la plus fatale, elle atteint son maximum de force et de férocité: c'est alors que les arbres persistent en masse. La troisième année, les chenilles deviennent malades, changent de teintes, se ratatinent. Elles ont perdu, semble-t-il, leurs allures ordinaires, et se mettent volontiers en grappes au faite des arbres, sans aller plus loin. C'est à cette période que sont arrivées les nonnes de Wollegg et de Ravensburg; mais que de ravages causés avant qu'elles en soient venues là!

La nonne a porté ses ravages jusqu'au bord du lac de Constance; aussi n'est-ce point une simple question d'intérêt scientifique ou de curiosité qui pousse les forestiers suisses à rechercher les moyens de s'en préserver et de prévenir ces ravages. Les forestiers wurtembergeois, qui ont partout accueilli avec une parfaite urbanité nos élèves, conseillent aux forestiers suisses de s'assurer d'abord et déjà de la présence ou non de la nonne, en faisant des anneaux de glu au bord d'une coupe. S'il y a déjà des chenilles, elles s'arrêteront à l'anneau et leur première présence sera constatée, tandis qu'il est impossible d'aller chercher ces ennemis dans la profondeur d'un bois.

L'an passé, le petit vorace animal du second cours de l'Ecole forestière, avait suivi le même itinéraire que les polytechniciens de la semaine passée; mais c'était à la fin de juillet; les papillons étaient éclos et tourbillonnaient en épais nuages, de manière à obscurcir la vue. Cette année, le spectacle n'était pas moins étrange: l'amalgame de ces chenilles qui filent une sorte de tissu qui les enveloppe elles et leurs voisins, faisait une masse compacte qui s'élevait à la main au-dessus de l'anneau de glu, et qu'on écrasait du pied.

Traité de commerce. — Le Conseil fédéral a nommé délégués pour les négociations qui s'ouvriront à la fin du mois, en vue du renouvellement du traité de commerce avec l'Italie: MM. Bavier, ministre à Rome, et les conseillers nationaux Hammer et Gramer-Frey. M. Droz, chef du département des affaires étrangères, est chargé de diriger les négociations.

Militaire. — Sont nommés instructeurs d'infanterie de première classe MM. Ch. Fisch, d'Aarau, major, et J. Becker, capitaine, de Coire, lequel est promu major.

NOUVELLES DES CANTONS

BERNE. — On écrit d'Interlaken que jeudi dernier l'Aar a été conduite dans son nouveau lit. On a fait sauter à coups de mine le dernier obstacle, un banc de marne. A cet effet, on avait creusé 13 mines, qui furent chargées d'une quantité totale d'environ 70 kilog. de poudre. Le banc de marne a été presque complètement rasé, avec un mugissement formidable, les eaux de l'Aar, très hautes en ce moment, se sont précipitées dans le nouveau canal.

Dans certains contrées, le temps froid des mois d'avril et de mai a tellement retardé le développement des arbres fruitiers que, dans le Haut et le Bas-Simenthal, par exemple, on pouvait voir le 30 juin un grand nombre de pommiers encore en floraison. Les années précédentes, celle-ci n'avait jamais en lieu plus tard qu'au mois de mai. Néanmoins, si le temps reste chaud, on peut espérer que les fruits arriveront à maturité. Les poires et les prunes promettent une bonne récolte, mais les cerises sont très clairsemées, la gelée du lundi de Pâques ayant nui aux fleurs fraîchement écloses.

Les pluies torrentielles de ces derniers jours ont fait monter sensiblement le niveau de l'Aar. A Berne, les quartiers d'Allenberg, de Nydegg, de la Matte et de l'Aarzhilz sont en partie sous l'eau. A l'Aarzhilz, de nombreux petits ménages ont dû quitter leurs logements; divers ateliers et chantiers sont complètement inondés; dans les ateliers de marbriers, les pierres tombales émergent comme d'un lac; l'usine à gaz est menacée. La digue au-dessous de Wabern a été emportée. Le restaurant du Dohlbühl est sous l'eau depuis quarante-huit heures.

Le jury du monument Bubenbergr est définitivement composé de MM. Auer, architecte; Chlatton, sculpteur; à Lugano; Etienne Duval, peintre; à Genève; Antonin Mercet, statuaire, à Paris; Natter, professeur, à Vienne. M. Bühler, héraut, à Berne, et M. le colonel Walter assisteront aux opérations du jury. Les projets doivent être livrés pour le 1er août 1891.

LUCERNE. — Dimanche a été célébré la fête annuelle de la bataille de Sempach. L'affluence était extraordinaire. M. Winger, greffier du tribunal cantonal, a fait le discours de fête; M. Martin Scherer, le sermon. A la cantine, M. le prof. D. Beck a porté son toast à l'initiative populaire qui venait d'être acceptée.

Le niveau du lac des Quatre-Cantons a atteint sa hauteur maximum; celui de la Reuss également.

FRIBOURG. — M. Léo de Savigny a été appelé comme professeur de droit privé allemand et d'histoire du droit à l'Académie catholique de Fribourg.

BALE. — Hier matin, 7 juillet, une grande cravasse, provenant d'un affaissement du sol, s'est montrée dans le mur du bâtiment de l'Université, situé sur le Rhin, ainsi que dans les façades des maisons contiguës. Les architectes ont ordonné l'évacuation immédiate des immeubles de l'imprimeur Birgin. Les cours qui sont donnés dans l'aile inférieure de l'Université ont été suspendus. Une enquête exacte est impossible à cause de la crue du Rhin.

St-GALL. — Le conseil d'éducation (Erziehungsrath) est composé de cinq libéraux, deux démocrates et quatre conservateurs-catholiques.

CANTON DE VAUD

Le tir cantonal.

Le temps était pluvieux hier matin, et on patageait fort sur la place de fête et autour de la cantine. Au stand, néanmoins, les tireurs étaient toujours très nombreux et la fusillade plus nourrie que jamais. Le côté « tir » prend de plus en plus le côté « fête ». Les réceptions solennelles des députations sont reléguées de plus en plus à l'arrière-plan, et les discours intéressent beaucoup moins que les cartons ou les mouches.

Hier, cependant, au banquet, M. FEYLER, avocat, a porté en termes excellents le toast à la patrie. Il a dit:

Chers concitoyens, Puisque l'honneur m'est dévolu de porter à la patrie le toast traditionnel, qu'il me soit permis de profiter d'une aussi belle occasion et de faire entendre à cette tribune la voix d'une génération nouvelle, la voix de la jeunesse.

Mon premier devoir est de la défendre, cette jeunesse, contre une accusation trop volontiers formulée depuis un certain temps. On lui reproche de dédaigner la chose publique, de s'en éloigner, de préférer un repos égoïste aux luttes, que l'on appelle fortifiées, de la politique. On lui reproche de ne plus vibrer de ces élans généreux dont nos ancêtres étaient animés aux journées importantes de notre histoire: 1830, 1845, 1860 même.

Al! mes chers concitoyens, plutôt que de lui reprocher cette abstention, ne devrait-on pas l'en féliciter comme d'un acte de sagesse? Car, permettez-moi de le dire avec une entière franchise, — et c'est justement la gloire de fêtes comme celle-ci, où toutes les opinions s'arbitrent d'un drapeau commun, de pouvoir et entendre sans passion ni rancune, des déclarations faites sans arrière-pensée — permettez-moi de le dire avec une entière franchise, le caractère personnel des luttes politiques auxquelles nous assistons ne peut être que d'un fâcheux exemple, pour nous, Vaudois, de 20 à 30 ans, qui n'avons pas pour nous soutenir le souvenir des discussions de principe auxquelles se sont livrés nos prédécesseurs, et qui ne demanderions pas mieux cependant que de conserver intact notre enthousiasme juvénile pour les grandes pensées et les nobles désintéressements.

La lutte des partis est nécessaire à la république, nous dit-on. Elle est pour elle un bien. Quelle erreur! Qu'il y ait des opinions divergentes, oui. Qu'il y ait surtout des citoyens pour avoir le courage de leurs opinions, le courage de les exprimer, de les défendre, même au mépris de leurs intérêts personnels, même contre des majorités parfois passionnées, voilà qui est un bien. C'est là un principe fécond, un principe de progrès pour une nation.

Mais l'esprit de parti, avec ses compromissions, avec ses détours, n'a jamais passé pour une opinion sincère. Et en arriver, où nous risquons d'en arriver, mes chers concitoyens — nous sommes ici pour nous parler à cœur ouvert — en arriver à voir le triomphe de la patrie dans le triomphe des partis, c'est rabaisser l'idéal de la patrie, c'est corrompre les sentiments patriotiques du peuple.

Et quelle contradiction! Sur les bancs de l'école, on nous apprend que l'estime de son prochain, le respect de la dignité du citoyen, le support réciproque des enfants d'un même pays, sont les vertus du républicain patriote. Et quand nous quittons les bancs de l'école et que nous commençons à comprendre ce qui se passe autour de nous, que voyons-nous? et n'en sommes-nous pas réduits à nous demander si nos maîtres ne nous ont pas trompés?

Partout, pour obtenir la victoire, on espère moins en la vérité des principes pour lesquels on combat que dans la calomnie insinuée de l'adversaire. Et de là, les appels à la discorde; de là, ces exhortations continuelles du citoyen contre le citoyen; le pauvre contre le riche, le riche contre les institutions de son pays, le citadin contre le campagnard, l'ouvrier des champs contre l'ouvrier des villes.

Et vous trouvez cela beau! Et vous appelez cela les luttes fraternelles de la politique! Et vous dites: c'est un bien pour le pays! Pour ma part, — et j'en suis persuadé, j'ai derrière moi toute la jeunesse vaudoise, fière de ses illusions, forte de la conviction des cours généraux, — pour ma part, j'appelle cela des débats stériles, bien plus, des débats dangereux pour un peuple; car en luttant ainsi, vous semez la jalouse et la méfiance, et vous récoltez la haine et la division.

Al! je voudrais me tromper. Je voudrais voir le tableau. Je voudrais pouvoir être taxé de jeune homme que son inexpérience rend inhabile à juger des individus et des choses. Mais lequel de vous me démentira? Ne savez-vous pas que ces mêmes applaudissements qu'aujourd'hui vous prodiguez à l'orateur qui vous dit des paroles de paix, demain vous les porterez aux pieds d'un tribun politique pour acclamer des paroles de guerre?

Que la jeunesse continue donc à s'éloigner de ces luttes; elle y gagnerait peu; elle y perdrait beaucoup! Qu'elle continue à s'abstenir, non pas en se désintéressant, il est vrai, mais en observant et en réfléchissant. Le jour viendra, — peut-être n'est-il pas éloigné, — où elle pourra intervenir d'une manière utile. Alors, ce qu'elle réclamera, c'est autre chose que des mots, autre chose que ces vaines promesses de concorde, lancées à l'écho de nos cantines, oubliées aussitôt évanouies le dernier choc des verres, aussitôt dissipées la fumée des libations. Ce qu'elle réclamera, ce sont des faits, ce sont des actes, prouvant un désir sincère d'apaisement. Donnez-nous une loi, dira-t-elle, qui mette un terme à cet exclusivisme des partis, dont la conséquence est presque toujours de priver le pays d'hommes intègres et désintéressés; une loi respectant notre constitution, cette constitution qui dit: Le peuple est souverain, et tout le peuple, et non pas seulement une partie du peuple; cette constitution qui veut que le peuple électeur soit représenté dans les conseils de la nation, et tout ce peuple, et non pas seulement des fractions de ce peuple. Donnez-nous une loi, dira-t-elle, qui permette à chaque opinion de se faire entendre. Sincères, ne sont-elles pas toutes respectables? D'ailleurs, les charges ne sont-elles pas égales pour les citoyens? Tous ne paient-ils pas l'impôt? Tous ne sont-ils pas exposés au danger, ne paieraient-ils pas l'impôt du sang? ne consommeraient-ils pas le même sacrifice? A ce moment, le drapeau appellera-t-ils les citoyens de tel ou tel parti, et non pas tous les enfants de la patrie? Si donc les charges sont égales, comment les droits ne seraient-ils pas égaux?

Remplacez donc cette disposition néfaste qui fait des majorités des oppresseurs et des minorités des parties politiques. A chacun selon son droit! à chacun ce qui lui revient! C'est là le grand principe de justice et d'équité auquel la jeunesse ne saurait se soustraire, car elle le porte inscrit dans son cœur. A chacun ce qui lui revient! Et nos luttes perdront en acuité, et l'apaisement pourra se faire, et l'union revêtir, non pas cette union qui tourne autour des tables de nos banquets populaires, mais une union vraie, une union sincère, une union de tous les jours.

Tel est le but conciliateur que se propose la jeunesse. N'est-ce pas là une noble ambition à laquelle peut sourire l'image de la patrie?

La jeunesse interviendra donc, ayant pour pro-

gramme l'abolition de l'exclusivisme des partis; pour drapeau, l'égalité des droits de toutes les opinions; pour devise, cette parole récente de notre haute autorité fédérale: Apprenez à gouverner ensemble, à légiférer ensemble, à rendre la justice ensemble!

Alors, mes chers concitoyens, la tranquillité rétablie, la confiance retrouvée, vous ensemble, dans un même sentiment, d'un même accord et d'un cœur joyeux, nous entonnerons notre beau chant: Vaudois, un nouveau jour se lève, que dans ces lieux règne à jamais la paix!

A cet avenir de paix, mes chers concitoyens, à la patrie qui l'espère et lui sourit. (Qu'elle vive!)

(Longs applaudissements.)

Voici les principaux résultats du tir d'hier, 7 juillet:

Bonheur. — James Barrelet, Vevey, 962 degrés; Henri Meylan, l'Isle, 1755; Auguste Jaccard, Ste-Croix, 2861; Henri Germond, Payerne, 4110; Arthur Leuba, Noiratg, 163; Jules Penel, Genève, 3971; Jaurin, imprimeur, Lausanne, 4575; Gérald Jaccard, Ste-Croix, 3728.

Progrès. — Alois Angerm, Amriswil, 83 points; Stouly père, Chaux-de-Fonds, 79; Fritz Bœtler, Heimen Schwanden, Thozé, 85; Burkhardt, Frauenfeld, 89; Jules Dürig, Ligerolles, 79.

Militaire. — Louis Besson, Charnex Montreux, 82 points; James Perret, Madretsch, 81, 9; Adrien Tschumy, Vevey, 80; Félix Margot, Ste-Croix, 92; Arnold Golay, Charbonnières, 85, 50.

Morges. — Grosjean-Rodard, Chaux-de-Fonds, 2214 degrés; Berthold Bruchner, Lausanne, 2303; Louis Blanc, Brent-Montreux, 2424; Constant Jotterand, Bâle, 3578; Louis Besson, Charnex, 4113; Otto Kurz, Berne, 4180; François Blanc fils, Montreux, 808; Edouard Meyer, Champagny, 1554; William Mani, Lausanne, 3922.

Léman. — Auguste Martin, Perroy, 164 points; Grosjean Rodard, Ch.-de-Fonds, 154; Julien Franck, Genève, 162; Camille Raymond, docteur, Genève, 160.

Léman (Mouches). — Auguste Martin, Perroy, 920 degrés; Jules Joyet, Cossonay, 616; Léon Vaucher, Bâtes, 970.

Libres (Séries). — Franck Julien, Genève, 74 cart.; Ariste Robert, Ch.-de-Fonds, 68; Aug. Martin, Perroy, 74; James Perret, Madretsch, 70.

Libres (Mouches). — Jean Sulzer, Atsimos (St-Gall), 189 degrés; Georges Marinoni, Rolle, 356; Jean Andereg, Necker (St-Gall), 478; Jules Dürig, Ligerolles, 272; Fritz Bœtler, Heimen Schwanden, 301; Jean Geller, Trélex, 412.

Revolver Jury. — Otto Kurz, Berne, 142 points; Fr. Juno, Fribourg, 136; Léon Vaucher, Bâtes, 132.

Revolver libres (Séries). — Edmond Eynard, Rolle, 62 cartons; Auguste Vautier, Grandson, 62 cartons; Otto Kurz, Berne, 62 cartons.

Maximum sections. — Armand von Buren, Motiers-Travers.

Maximum groupes. — Frédéric Monnet, Cossonay; Auguste Odot, Lausanne.

Libres Carabines. — Primes de 600 cartons. L. de Westweller, Rolle, médaille d'or; Jean Andereg, Necker, médaille d'or.

Primes de 200 cartons (Montres). — Em. Secretan, Montreux; H. Vermet, Duillier; L. Eynard, Rolle; C. Reynold, Ste-Gall; Ed. Grandjean, Grandson; Diggelmann, Necker (St-Gall); G. Nef, Brunalden (St-Gall); D. Descombas, Lausanne; Decollogy, Heutenant, Apples; Alcide Hirsch, Neuchâtel; Jean Ravlyer, Nidau; J. Perret, Madretsch; V. Cochard, Montreux; L. Blanc, Brent; F. Bœtler, Heimenschwanden; Jean Walrenberger, Amriswil; O.-Léon Dobeli, (Argovie); H. Druey, Lausanne; F. Hagnenini, Sonvilier; E. Rutishauser, Amriswil; A. Odot, Lausanne.

Léman. — Prime de 300 cartons, médaille d'or: Aug. Martin, Perroy. Primes de 100 cartons, montres: L. Blanc, Brent; J. Perret, Madretsch.

Jury-revolver. — Prime de 140 cartons, montre: F. Juno, Fribourg.

Libres revolver. — Prime de 600 cartons, médaille d'or: E. Eynard, Rolle. Primes de 200 cartons, montres: J. Mermoud, l'Isle; Baron von Schreckmann, Genève; Ed. Leuba, Divonne; O. Kurz, Berne.

Lundi 6 juillet, il a été tiré 44,070 cartouches de fusil et 6140 cartouches de revolver. Mardi 7 juillet, il a été tiré 40,780 cartouches de fusil et 4820 cartouches de revolver. Il a été vendu 452 livres de tir. Recettes de la journée: 19,486 fr. 50 c.

Si le temps est beau demain le bateau Wankried fera un service spécial: Villeneuve 6 h. 50, Ouchy 8 h. 30, Morges 8 h. 53. En outre le soir, pour faciliter les personnes qui se rendront à la fête vénitienne donnée à Morges à l'occasion du jour officiel du tir cantonal, le même bateau partira d'Ouchy pour Morges à 7 h. 30 après l'arrivée du bateau du haut lac, stationnera devant la rade pendant l'illumination et rentrera après le feu d'artifice en touchant tous les ports jusqu'à Villeneuve sauf St-Sulpice.

En cas de mauvais temps l'illumination serait renvoyée et la promenade n'aurait pas lieu.

AGILE. — M. Aimé Chéris a été élu membre de la municipalité, en remplacement de M. Favre, décédé.

— On lit dans la Feuille d'avis d'Angle: « Vendredi 3 juillet, entre une et deux heures de l'après-midi, notre ville a été gratifiée d'une averse de pluie comme l'on n'en voit heureusement pas souvent. Vers une heure, le temps s'était assombri à tel point que dans certains magasins on se proposait d'allumer le gaz. La lumière du jour était blafarde et rendait les visages livides et verdâtres. Soudain la nue creva, un violent coup de tonnerre éclata et une trombe s'abat sur la ville.

« En deux minutes les rues sont transformées en torrents et l'eau commence à envahir les caves et les magasins. A la gare, la place est devenue un lac d'où émergent quelques voitures ayant de l'eau presque jusqu'au moyeu.

« L'averse dure cinq à six minutes, puis le ciel redevient clair. A son début la pluie était mêlée de petits grains de grêle, mais cela n'a pas duré.

« On nous dit que les avoines et les blés, qui étaient de toute beauté cette année, sont fort endommagés. Jusqu'à présent nous ne pensons pas que la vigne ait souffert. Depuis la mémorable trombe du vendredi 4 juin 1886 nous n'avons pas eu à Agile un pareil déluge.

ORMONT-DESSOUS. — La paroisse d'Ormont-dessous a désigné dimanche, à l'unanimité des votants, comme pasteur, M. Peter, de Genève, consacré l'an dernier et agrégé au corps pastoral de notre canton.

YVERDON. — On construit actuellement, sur

LAUSANNE

L'inauguration du Viège-Zermatt.

Zermatt, 7 juillet. A la fin de décembre 1886, la concession en faveur de la ligne Viège-Stalden-Saint-Nicolas-Zermatt a été accordée par les Chambres. Les travaux ont commencé en mars 1889. Au commencement de juillet 1890 la ligne de Viège à Saint-Nicolas commençait à être exploitée. Hier 6 juillet 1891, nous avons joyeusement inauguré le dernier tronçon, celui de Saint-Nicolas à Zermatt. Il ne manque plus que la « collaudation » fédérale. Dès que celle-ci sera intervenue, la ligne complète sera livrée aux touristes.

Ces dates sont éloquentes : elles montrent avec quelle énergie et quelle habileté ont été conduits les travaux de ce chemin de fer de montagne de 35 kilomètres, si difficile et si hardi, qui roule sans heurt dans une vallée où il n'existait encore aucune route carrossable et peut être considéré comme actuellement seul de son espèce.

J'ai à vous raconter la jolie fête offerte hier par la Compagnie à ses invités. Une description technique de la ligne sortirait de ma compétence, une description pittoresque dépasserait mes forces. Les lecteurs de la Gazette ont dû reste déjà goûté l'une et l'autre, grâce à des plumes plus habiles et plus exercées.

Or donc, nous voici à 1 heure, sur le quai de la gare de Viège. Mgr Jardinier vient de nous bénir. Son vicaire, l'abbé Julier a fait une petite allocution rappelant que les chemins de fer, produit merveilleux de l'intelligence humaine, sont un don de Dieu, comme cette intelligence elle-même. On s'installe dans les jolis wagons neufs de la Compagnie. La locomotive Monte-Rosa, qui a mis des fleurs, des écussons et des drapeaux à son dur corsage, siffle. On part.

Les ingénieurs et les administrateurs de la ligne se multiplient. M. Ch. Carrard, président du conseil d'administration, M. Ch. Masson, président de la direction, font à tous un charmant accueil. MM. les ingénieurs de Stockalper, Julien Chappuis, Huc-Mazelet et leurs jeunes adjoints fournissent avec la meilleure grâce du monde toutes les explications techniques désirées. Et c'est ainsi, qu'admirant l'entente grandiose de la vallée de Viège, le joli pont de Neubrücke, sur lequel les mulets vont se faire plus rares, le joli hameau de Stalden-ried serré là-haut autour de son église blanche, on passe sans s'en apercevoir de la voie ordinaire à la crémaillère et l'on arrive à la gare de Stalden, où un lunch attend.

N'allez pas confondre les gares du V.-Z. avec les gares ordinaires, constructions banales et criardes. Les architectes, MM. Bezenecet et Girardet ont su les mettre dans la note. Celle de Stalden, complètement achevée, se compose de deux gracieux chalets reliés par un corps de bâtiment central qui abrite le buffet. Sous l'auvent, des tables sont abondamment servies, et l'excellent vin du Valais coule à flots, tandis que les cloches résonnent et que les mortiers retentissent. Quand il présume que les invités de la Compagnie ont repris des forces et sont armés contre les émotions, M. Charles Carrard leur communique que, depuis St-Nicolas, ils voyageront à leurs périls et risques. C'est le Département fédéral des chemins de fer qui le leur fait dire. Il n'a encore pu vérifier sur ce trajet ni la ligne, ni les ponts, et n'entend assumer aucune responsabilité. Cette communication est accueillie par de joyeuses acclamations. Nul ne retourne en arrière.

Et chacun s'en trouve bien ! On se remet en route. Au beau pont du Muhlbach, encadré entre deux tunnels et jeté d'une seule arche sur un ravin de 45 mètres de profondeur, halte de cinq minutes. Puis on passe devant la station de Kalpatran, le train grimpe lentement au milieu des hauts massifs rocheux. C'est peut-être la partie la plus pittoresque de la ligne. Le train longe la Viège, dont les flots grisâtres et glacés ragent, bouillonnent, écument, tournoient, cascaden dans le lit étroit

et tourmenté conquis par elle à travers les blocs énormes et que des siècles d'avalanches ont vainement essayé de lui disputer. Le spectacle est d'une grandeur sauvage. Et, contemplé commodément, à la portière du wagon, qui gravit aujourd'hui sans la moindre secousse cette entaille naguère inviolée des hautes montagnes, il donne par contraste, aux alpinistes les plus expérimentés, une sensation nouvelle, que notre regretté Rambert n'a pas connue et qu'il aurait excellentement analysée.

Voici St-Nicolas. Depuis ici la Confédération cesse de veiller sur nous. Aussi une nouvelle collation a-t-elle été jugée nécessaire. Elle est gracieusement offerte par le président et le curé de la commune, la plus importante de la montagne. Une fanfare joue des marches de nos bataillons. La population entoure les tables chargées des meilleurs « vins du glacier ». Il serait cependant inexact de dire que la joie est dans tous les cœurs. Le nouveau chemin de fer a causé de graves appréhensions à ces braves montagnards. L'agriculture est difficile et peu productive à ces altitudes. St-Nicolas vit de l'industrie des étrangers. Il a un excellent hôtel où les quinze ou vingt mille touristes qui montent chaque année pour aller contempler le Cervin et le Mont-Rose reprennent haleine. Il possède de très nombreux véhicules qui vouturaient les voyageurs et les bagages jusqu'à Zermatt. Maintenant on va passer à la gare, sans s'arrêter, entre le coup de sifflet d'arrivée et le coup de sifflet de départ. Que va devenir St-Nicolas ?

Ces préoccupations naturelles et légitimes ont fort angoissé la population. M. Im. Boden, le président de la commune, s'en fait l'écho. « Nous savons, dit-il, dans un discours aussi bien dit que bien pensé, nous savons que nous aurons à souffrir. Mais les autorités de la Confédération ont jugé que le chemin de fer est dans l'intérêt de la vallée. Nous avons confiance et nous nous réjouissons avec vous. » M. Ch. Carrard, au nom du conseil d'administration, s'efforce de rassurer ces braves montagnards. Il convient qu'il y aura une période de transition pénible. Mais, certainement, en dernière analyse, St-Nicolas aura à se féliciter de l'augmentation énorme du nombre des visiteurs de la vallée de Viège. Le village avait un hôtel de passage; on ne s'y arrêtait guère que pour dîner. Mais il est dans une situation splendide. Son altitude (1130 m.) convient à un très grand nombre de personnes mieux que l'altitude de Zermatt. Lui aussi est un centre d'excursions charmantes. On y peut vivre tranquille. Il faut y créer des pensions à des prix abordables. C'est une transformation qui demande du courage et de l'intelligence. Ni l'un ni l'autre ne manquent aux habitants de la splendide vallée de Viège. Leurs efforts seront couronnés de succès et ils se féliciteront eux aussi du chemin de fer.

Ces considérations, qui ont été développées au banquet du soir par plusieurs orateurs, paraissent très justes. Elles font leur chemin dans les esprits et ne tardent certainement pas à calmer toutes les inquiétudes. De St-Nicolas à Zermatt, la ligne est moins sauvage. Elle court dans de gracieux vallons verdoyants semés de chalets. A droite le glacier du Weisshorn, à gauche celui des Mischabel dressent leurs prodigieuses murailles blanches. A Herbrigen, des petites filles aux couleurs valaisannes et vaudoises offrent de beaux bouquets de rhododendrons et de fleurs des Alpes. A Randa, nouvelle ovation. Enfin voici le valon de Zermatt.

Le ciel est malheureusement couvert. Le Breithorn, le Saint-Théodule, le Cervin lui-même, le redoutable et prestigieux monarque au pied duquel le nouveau chemin de fer va déposer tant d'humbles admirateurs, se sont voilés. Le Cervin dira peut-être pourquoi au Mont-Rose, si « dans la nuit sombre, » il reprend la conversation en vers superbes que Rambert entendit et sténographia jadis.

D'autres plaisirs, moins élevés, nous attendent. Dans la grande salle à manger de l'hôtel du Mont-Cervin, la table est dressée. Les fleurs rares s'y mirent dans les verres de cristal. De

grandes pièces montées y montrent des wagons, des locomotives et des tunnels en nœud. Les glaciers s'y panachent fraise et vanille.

Savourez le menu de cette agape montagnarde, à 1609 mètres au-dessus du niveau de la mer :

- Hors d'œuvre. Potage. Marsala et Sherry. Truite saumonée, sauce Mirabeau. Perdrix à la Lucullus. Chafouté de chevreuil en Bellevue. Petits pois à l'anglaise. Fendant, Dôle, Bourgogne du Valais. Faisans de Bohême en volière. Salade russe. Herminette. Plum pudding flambé. Glace panachée. Pièce montée. Champagne : Heidsieck Monopole.

Ce dîner restera dans tous les souvenirs, non seulement parce qu'il était exquis, mais aussi parce qu'il fut joyeux et charmant.

Les discours ont été nombreux. M. Ch. Carrard a remercié tous les promoteurs de l'entreprise, n'oubliant que lui-même. Il a dit éloquemment les sympathies qui unissent Valdois et Valaisans. Il a dit la reconnaissance du conseil d'administration pour l'intervention de Mgr Fèveque de Sion, qui a bien voulu consentir à participer à la fête. « Nous tenons, a-t-il dit, à donner un témoignage de respect aux convictions du peuple valaisan et nous tenons aussi à placer notre œuvre sous la bénédiction de notre Dieu à tous. » M. Carrard a terminé en portant le toast à la patrie.

M. Perey, ingénieur, a porté un toast accueilli avec une vive sympathie, à la mémoire du regretté M. Jean Meyer, qui a beaucoup travaillé pour le Viège-Zermatt.

Puis les représentants du Valais se sont fait entendre : M. de Chastonay a rappelé l'histoire de Zermatt. C'est de 1840 à 1850 que le massif du mont Cervin et du Mont-Rose fut révélé au monde par les descriptions enthousiastes du Strasbourgeois Engelhardt. En 1852 encore, le petit Hôtel Monte Rosa ne possédait que trois lits, quand M. Clemeuz, conseiller d'Etat du Valais, fit construire l'Hôtel du Mont Cervin, modeste précurseur des splendides établissements dans lesquels M. Seiler peut héberger actuellement six cents touristes ! C'est à l'habileté, à l'énergie, au courage de cet homme et de sa nombreuse et vaillante famille, que Zermatt doit d'être ce qu'il est. Par une triste coïncidence, il ne peut assister à cette fête, qui eût été la sienne, retenu qu'il est par une grave maladie. La salle entière s'est associée aux vœux de M. de Chastonay, pour le rétablissement de cet excellent homme.

Nous voudrions pouvoir reproduire les poétiques discours prononcés ensuite par MM. de Rolen, président du Conseil d'Etat du Valais; Adolphe Im-Boden, de St-Nicolas; le doyen Tampignoni, curé de Viège, au nom du clergé de la vallée représenté au banquet par une douzaine de ses membres. Tous ont remercié les personnes qui ont créé le chemin de fer et ont rendu un hommage touchant à l'esprit qui a animé tous ceux qui y ont travaillé, du haut en bas de l'échelle. M. l'abbé Tampignoni a toujours trouvé tous, ingénieurs, contre-maitres, ouvriers, respectueux de la population, de ses autorités, de ses prêtres, de sa foi. Les meilleurs rapports ont régné entre tous. « Nous croyons à l'efficacité de la prière, dit le vénérable prêtre. Quand ces travaux si pénibles ont commencé, nous avons recommandé à tous nos paroissiens de ne jamais oublier dans leurs prières les braves ouvriers qui s'exposaient ainsi chaque jour et les familles dont ils sont les chefs et les soutiens. Et voyez, nos prières ont été entendues : la ligne est terminée et aucun accident grave ne s'est produit. »

M. Louis Lambert, M. Chappuis, ingénieur et d'autres ont parlé encore, montrant aux populations de la vallée, dont toutes les communes étaient représentées au banquet par leurs présidents, les avantages qu'elles retirent de la création nouvelle.

Puis on s'est levé de table et la soirée a

continué sous la véranda. Là, chaque soir, un petit orchestre italien se fait entendre. Il a trouvé hier le concours inattendu de deux aimables jeunes gens dont Lausanne a souvent applaudi le talent. Les joyeuses mélodies de l'Estudiantina ont retrouvé à Zermatt leur inimitable succès. La quête ne s'en est pas ressentie. Et une grande partie de la nuit s'est ainsi envolée...

Ce matin, il pleut à torrents. Ceux qui voulaient monter au Gornergrat, au Riffel, au Lac-Noir attendent. Font-ils pas mieux que de se plaindre ?

Théâtre. — Il faisait frais hier soir au théâtre, et le spectacle était au large, trop sans doute au gré de M. Chartier. L'excuse des Lausannois est dans la multiplicité des occasions, bonnes et mauvaises, qui leur sont offertes. Hier pourtant l'occasion était de la bonne moyenne, et la troupe Chartier avait mérité une meilleure salle. Le Prix Montyon, de Valabrigue et Henneguin fils, est une pièce fort drôle : imbroglie très ingénieuse et des mots sans compter. L'an prochain, que M. Chartier revienne à un moment plus propice. C'est une revanche à prendre — pour le public.

DÉPÊCHES

Berne, 8 juillet. — Les négociations pour la conclusion des traités de commerce marchent très lentement à Vienne. Un accord étant intervenu sur les points principaux, on avait espéré qu'on ne s'arrêterait pas trop longtemps aux questions secondaires, mais ce n'est pas le cas. Les délégués des trois pays discutent très longuement chaque article.

Berne, 8 juillet. — Les pompiers de la ville sont depuis plusieurs jours de piquet, par suite de la crue de l'Aar. Ce matin, le niveau de l'eau a baissé quelque peu.

Bellinzona, 8 juillet. — M. le conseiller d'Etat Casella demande à être entendu de nouveau à Zurich pour répondre aux calomnies du témoin Cometti.

Dans le procès Scazziga, M. Favocat Bolla cherche à établir que l'accusé est coupable, non de vol, mais d'abus de confiance. Il déclare que l'honnêteté du Conseil d'Etat n'est mise en doute par personne, mais bien l'habileté et la vigilance de l'administration.

Bellinzona, 8 juillet. — On vient de découvrir de nouveaux papiers très compromettants pour Scazziga. La femme de celui-ci a été arrêtée.

Rome, 8 juillet. — Le Moniteur de Rome annonce qu'une notable amélioration s'est produite dans l'état de santé du cardinal Merillod.

Vienne, 8 juillet. — On assure que le roi Charles de Roumanie se rendra à Sigmaringen pour désigner le prince Charles comme héritier au trône au cas où le prince Ferdinand ne renoncerait pas à son mariage avec Mlle Vaccaresco.

Londres, 8 juillet. — Le Standard, répondant à ceux qui trouvent que l'empereur Guillaume montre trop sa personnalité, dit que l'opinion allemande pardonne volontiers une telle exagération provenant de la conscience de la responsabilité et du devoir. L'Italie, l'Autriche et la Russie ont une conception pareille du caractère du monarque. La république française est moins exigeante parce que le rôle de président de la république est surtout de représenter l'Etat et de modérer les partis. Guillaume et Carnot personnifient deux idéals politiques différents.

Londres, 8 juillet. — Le Daily-News, comparant la politique de Salisbury et de Gladstone, dit qu'il est curieux de constater que lord Salisbury, qui ne montra jamais la moindre sympathie pour les aspirations italiennes, est entièrement favorable à la triple alliance, tandis que M. Gladstone, qui fit plus que personne pour l'unité de l'Italie, regarde

avec anxiété ce qu'il considère comme le sacrifice des progrès à l'intérieur à l'esprit d'aventures.

Londres, 8 juillet. — L'épidémie d'influenza a presque disparu.

Madrid, 8 juillet. — Le Sénat a adopté le projet d'organisation de la banque.

Carlow, 8 juillet. — Un individu a donné hier un coup de pied dans le dos de M. Parnell. Une vive excitation règne parmi les habitants.

Paris, 8 juillet. — Trois cents camions de la compagnie d'Orléans ont décidé d'adhérer aujourd'hui à la grève des ouvriers de la même compagnie.

Ed. FEHR, éditeur.

REVUE DE FAMILLE, 8, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Sommaire du numéro du 1er juillet 1891 : M. Jules Simon, de l'Académie française. Crépulesques. — M. Guillaume Doyon, Japonais d'hier et Japonais d'aujourd'hui. — M. Gustave Toudouze, Ma Douce (suite). — M. Louis Vuarin, L'Abolitionnisme John Brown à la lumière de documents nouveaux. — M. Edmond Cotifret, Les Parents riches. — M. Henry Fouquier, Chronique. — M. L. J. Sincère, Revue financière.

La livraison de juillet de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient les articles suivants :

Le feld-maréchal de Moltke, par M. Abel Veuglaire. — Deux frères. Nouvelle, par M. Adolphe Ribaux. (Troisième partie). — Le travail des animaux dans la nature et au service de l'homme, par M. Edouard Lullin. — A travers le Canada. Notes et impressions d'un botaniste, par M. Emile Levier. (Troisième partie). — Récits hollandais. Le pêche de Jost Avelingh, par M. Paul Gervais. (Seconde partie). — Chroniques parisiennes, allemande, anglaise, russe, suisse, politique. — Bulletin littéraire et bibliographique. — Bureau de la Bibliothèque universelle : rue Grand-St-Jean, 2, à Lausanne (Suisse).

ÉTAT-CIVIL DE LAUSANNE

MARIAGES AFFIÉS DANS LA SEMAINE

Edouard François-Louis Perrin et Louise-Elise Perrin. — Charles Ouwtrachek et Elise Furlacher. — Charles Germain et Marguerite-Pauline Perrin. — Paul-Joseph Nicolas et Louise Amadruz. — Charles-Auguste Gauchat et Joséphine-Elisa Corbas. — Auguste-Félix Margot et Jenny Chevalier.

NAISSANCES INSCRITES DANS LA SEMAINE

Le 27 juin, Henriette-Lina Ray, de Villars-Barquin. — Julie-Marie Schwyler, Lucerne. — Le 28, Louise-Lydia Chevalier, de Champtaroz. — Hélène-Rose Brandenburg, de Lausanne. — Ernest-Robert Gehrig, Bernois. — Charles-Félix Bütler, Sarovisich. — Le 29, Charles-Albert Grand, d'Ecoteaux. — Ida Rosa Rothen, Bernoise. — Alice-Blanche-Jeanne Gaudillon, de Fobochenz. — Louis-Henri Mayor, d'Echallens. — Le 30, Charles-Edouard Forelay, de St-Sulpice. — Maurice-Victor Béard, de Lausanne. — Henri Robert Fraisse, Français. — Jean-Benoît Schneider, Bernois. — Le 1er juillet, Rose-Emma Tappay, de Peney-le-Jorat. — Paul-Eugène Imhoff, Bernois. — Alfred Renner, Wartembergeois. — Le 2, Jeanne Gatabin, de Dommarin et Sottens. — Julien-Louis Roy, d'Agiez. — Joseph-Jean Hag, Lucernois. — Eugène-Louis-Samuel Tardent, d'Ormont-Dessus. — Le 3, Henri-Antoine Hyermann, Français. — Frédéric Guignard, de Vaillon. — Le 4, Hermann Schneider, St-Gallois.

DÉCÈS. — JUIN.

Le 13, Henri-Charles-Jean François Amster, Argovien, fabricant de billards, 77 ans, St-Roch. — Jean Marc Blanc, de Lausanne, journaliste, 57 ans, Calvaire. — Le 14, Anna-Eugénie, fille d'Eugène Puhod, d'Orrens, mécanicienne, 11 mois, rue du Nord. — Fanny-Lina, fille de Constant Porchet, de Corcelles-le-Jorat, employé à S., 3 1/2 ans, Bourg. — Germaine, fille de Gustave Chevalier, de Prétieux, boulangère, 9 jours. — Le 16, Jules-Louis Nicole, du Lieu, horloger, 59 ans. — Alice-Jenny, fille de Louis-Marc François-Frédéric Schüss, Ayppois, caquetier, 12 ans, Maupas. — Le 17, Louise-Marie, fille d'Eugène-Lucien Bedoy, Français, glorieux, à 1/2 mois, rue St-Laurent. — Le 18, Louise-Françoise-Cécile-Emilie Pilet, de Villeneuve, 78 ans, Valentin. — Jeanne-Éléonore-Aimée Grenier, de Vevey, 79 ans, Grotte. — Lucien Aigroz, de Combremont-le-Petit, directeur de la Banque fédérale, 42 ans, Route de Morges. — Le 19, Lina-Henriette, fille de Henri-Louis Clot, de Courtilles, lithographe, 2 mois, Deux-Marchés.

Inauguration de l'Université.

Les articles de la Gazette de Lausanne rendant compte des fêtes d'inauguration de l'Université de Lausanne, ont été réunis en une brochure de 128 pages, qui est en vente, au prix de 1 franc, chez notre imprimeur, M. Lucien Vincent, chez tous les libraires et dans les kiosques.

M. SCHLOSSER DE PARIS PÉDICURE SPÉCIALISTE des principales familles royales d'Europe S'ABSENTE DE LAUSANNE POUR PEU DE JOURS

AVIS. DÈS SON RETOUR L'hôtel où il est visible sera indiqué.

Horaires des bateaux à vapeur DE LA STATION CENTRALE D'ESSAIS VITICOLES

Table with columns: Départ de, Mat., Dir., Exp., Exp., Dir., Soir, Soir. Rows include Genève, Yvon, Rolle, Thonon, Evian, Morges, Crancy-L, Vevey, Clarens, Montreux, Chillon, Villeneuve, Bonvoret, Evian D., Ouchy A.

Observations météorologiques DE LA STATION CENTRALE D'ESSAIS VITICOLES

Table with columns: Temps, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8. Includes barometer and thermometer readings.

Bourse de Lausanne du 8 juillet 1891.

Table with columns: Actions Banque canton., Caisse hypothécaire, Banque d'escompte, Société La Suisse, Gaz de Lausanne, Comp. de navigation libérées, Société immob. lausannoise, d'Ouchy, Obligat. Confédération 3 1/2 1887, Canton de Vaud 3 1/2, Ville de Lausanne 4%, Ouest-Suisse 1856-61, Suisse-Occid. nouvelles, Emprunt de la Broye, Caisse hyp. vaud. 3 1/2 %.

Bourse de Genève (Service téléphonique).

Table with columns: 6 Juillet Clôture, 8 Juillet Clôture. Rows include 3 1/2 % Fédéral 1887, 3 % Fédéral 1890, 5 % Italien, Actions Jura-Simplon ordinaires, Central-Suisse, Nord-Est-Suisse, St-Gothard, Union-Suisse anciennes, Jura-Berne, Union financ. genevoise, Banque de Paris, Crédit lyonnais, Gaz de Stuttgart, Alpes, Rio Tinto, Obligat. Ouest-Suisse 1856-67, Suisse-Occidentale 1878, Central-Suisse 4%, Nord-Est-Suisse 4%, Genevoises 3 % à lots, Crédit fonc. égypt. 3 % à lots, Lombardes anciennes, Méridionales d'Italie, Chemins italiens 3 %, Crédit fonc. canadien 4 %, Crédit mutuel russe 4 1/2 %, Obert Serbe.

Soies couleurs, blanches et noires, de fr. 1.40 à 18.65 par mètre (ca 180 diff qual), expédie franco par coupes de robes et pièces entières. G. Heimeberg, dépôt de fabrique de soie à Zurich. Echantillons franco par retour du courrier.

Un teint frais, des lèvres roses et un bon appétit, tels sont les résultats que l'on obtient depuis 16 ans avec la cure du véritable cognac ferrugineux Golliez. 7 diplômes d'honneur et 14 médailles or, etc. lui ont été décernés. Le seul primé à Paris 1889. Des milliers de brillantes cures attestent à le recommander en toute confiance, comme fortifiant, stimulant. Refusez les contrefaçons dont l'effet est incertain et demandez dans les pharmacies et bonnes drogueries le cognac Golliez à la marque des deux palmiers, au flacon de 2 fr 50 et 5 fr. Vente en gros : Pharmacie Golliez, Morat. Dans toutes les pharmacies et drogueries. 1712

Grand vin mousseux de Neuchâtel CHAMPAGNE SUISSE SWISS CHAMPAGNE Representant à Ouchy Ch. PERRIN Dépot à Lausanne chez MANUEL FRÈRES Rue de Bourg. Representant à Montreux: C. BLANCHOD Maison à Londres 88, Queen Street City E.C du vignoble neuchâtelois. (J. et R. M. Craken) 159

Table with columns: Chemin de fer de Lausanne à Ouchy. Matin: 6.30 - 6.45 - 7.15 - 7.45 - 8 - 8.45 - 9.15 - 9.30 - 9.45 - 10.15 - 10.30 - 10.45 - 11 - 11.15 - 11.30 - 11.45 - 12 - 12.15. Après-midi: 1.15 - 1.30 - 2 - 2.15 - 2.30 - 2.45 - 3 - 3.15 - 3.30 - 3.45 - 4 - 4.15 - 4.30 - 4.45 - 5 - 5.15 - 5.30 - 5.45 - 6 - 6.15 - 6.45 - 7 - 7.15 - 7.30 - 7.45 - 8 - 8.30 - 8.45 - 9.15 - 9.45 - 10.15.

La Gazette est en vente dans les dépôts ci-après: Lausanne, kiosques de St-François, de la Palud et de la Riponne; Bibliothèque de la gare; Dubois, magasin de tabacs, St-François; Tariu, libraire, Bourg; Bassin, magasin de tabacs, Grand-Pont; Ammann, cabinet littéraire, rue Haldimand; Monnet, libraire, rue Pépinière; Vevey, A la gare; Librairie Lortschler; Holl-Broyon, magasin de tabacs, Montreux; Assenmacher, au Bon-Marché; Faist, libraire, Clarens; Mme Béguin, libraire, la Flor de la Isabella, magasin de tabacs. Agie, Librairie Deladoye, Genève. A la gare; à l'Agence des journaux, boulevard du Théâtre, et dans tous les kiosques. — Neuchâtel, kiosque des journaux; veuve Guyot, libraire. — Chaux-de-Fonds, A la gare; kiosque de l'Hôtel-de-Ville. — Locle, H. Hous, à Bière. A la gare; kiosque, place du Moulin. — Porrentruy, A la gare. — Fribourg, A la gare; kiosque Lorzon. — Berne, A la gare; kiosque Bärenplatz. — Olten, A la gare. — Zurich, A la gare; chez Mme veuve Baquel. — Bâle, Agence des journaux, 74, rue des Tanneurs. — Lucerne, A la gare.

Jardin du Casino-Théâtre.
Mercredi 8 juillet, à 8 h. soir.
GRAND CONCERT
donné par le célèbre
QUATUOR MILANAIS
Composé de professeurs au Théâtre de la Scala de Milan.
Entrée 1 fr. dans le jardin.
En cas de mauvais temps, dans les salles du 1^{er} étage. 3776
Entrée 1 fr. 50.

COURS DE TAILLE
3774. La cinquième leçon du cours de taille, organisée par la Société d'horticulture du canton de Vaud, aura lieu à Yverdon, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, le dimanche 12 juillet courant, à 2 heures de l'après-midi.
Sujet: « Palissages, pincements et soins des arbres. »
Réunion des amateurs aux lieux et heures ci-dessus.

L'ESTAFETTE
est en vente
A LAUSANNE
Kiosque de St-François.
Kiosque de la Paix.
Kiosque de la Hippodrome.
Bibliothèque de la Gare.
M. Bassin, mag. de tabac, Grand-Pont.
Mme Ammann, mag. litéraire, r. Haldimand.
M. Krieg, papeterie, place Pépinet.

A AIGLE
Librairie Delacroy.
A AUBONNE
Bazar J. Grauer.
A ECHALLENS
Librairie F. Despont.
A MORGES
M. Staub-Kuhn.
A MOUDON
Librairie Benoit.
A NYON
M. Gouvier, papeterie.
A PAYERNE
E. Cachet-Grivaz.
A VEVEY
M. Holt-Broyon, rue de lausanne.
M. Lortscher & fils, rue du Lac. 219
Librairie Jacot-Guillarmod.
A VERNEX-MONTRÉUX
M. Assenmacher.
A YVERDON
Librairie Pabud.
Le numéro 5 centimes.

Immense succès!
S'ÉTOURDISSANT !!! S'ÉTOURDISSANT !!!
CHOCOLAT RAPIDE DU LEMAN
Déjeuner instantané à 10 c.
En vente dans toutes les épiceries.
Fabriqué par
Louis Chevrette
26, Corralerie 26, Genève.

MÉDAILLE D'OR
l'Exposition Universelle, Anvers 1885
CHOCOLAT



SUCHARD
NEUCHÂTEL, Suisse.
MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle
Paris 1889.

4711
EAU DE COLOGNE
Extrait double (étiquette vert et or)
réputé la meilleure et ayant obtenu le seul premier prix à l'Exposition de Cologne.
FERD. MÜLLERS
Rue de la Cloche No. 4711
COLOGNE.

SEJOUR DE MONTAGNE
au Jura, Vaulion

dans un valon à proximité de forêts et pâturages; promenades variées, altitude 940 mètres, chaud lait, voiture.
Offre une vingtaine de chambres, avec ou sans la pension, comme on le désire. Prix modérés.
3424 L.-A. Reymond.

ALLEMAGNE — MAGDEBOURG
[3757] Pensionnat de jeunes filles, très bien recommandé. Allemand, musique, table soignée, vie de famille agréable, prix modéré. Une des directrices, en séjour à Lausanne, repart en sept. pour Mag. et se chargerait des jeunes filles qu'on voudrait lui confier.
S'adr. à Fräulein A. Ludewig, Lausanne, Rosemont-Dezaley.

CHEMINS DE FER JURA-SIMPLON

TIR CANTONAL VAUDOIS à MORGES

I. Trains supplémentaires JOURNALIERS entre Lausanne et Morges pendant toute la durée du tir.
Du 5 au 13 juillet inclusivement.

Aller		Retour	
Matin	Soir	Matin	Soir
Lausanne... dép. 8.45	2.27	Morges... dép. 12.45	11.15
Morges... arr. 9.10	2.27	Lausanne... arr. 1.10	11.35

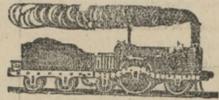
II. Trains supplémentaires des dimanches 5 et 12 et jeudi 9 juillet 1891.

Aller		Retour	
Matin	Soir	Matin	Soir
Genève... dép. 7.30	1.30	Morges... dép. 11.47	10.50
Nyon... arr. 7.50	2.20	Nyon... arr. 12.40	8.03
Morges... arr. 8.37	1.33	Genève... arr. 5.50	8.55

Aller		Retour	
Matin	Soir	Matin	Soir
Lausanne... dép. 9.20	6.35	Morges... dép. 5.30	7.40
Morges... arr. 9.45	7.45	Lausanne... arr. 5.58	8.05

Aller		Retour	
Matin	Soir	Matin	Soir
Yverdon... dép. 8.25	12.43	Morges... dép. 5.30	10.10
Morges... arr. 9.45	2.27	Yverdon... arr. 7.08	11.33

Pour les détails, voir les affiches placardées dans toutes les gares de la région intéressée. 3710



Schweizerische Nordostbahn.

DIVIDENDE PRO 1890.

Die Generalversammlung der Aktionäre vom 29. Juni l. Js. hat beschlossen, für das Jahr 1890 6 % Dividende = Frs. 30. — per Titel an die 52,000 Prioritätsaktien und 84,000 Stammaktien auszuschütten.
Dieselbe kann vom 6. Juli l. Js. an bei unserer Hauptkassette im Bahnhof Zurich, sowie bei unsern übrigen Couponszahlstellen in der Schweiz und im Ausland spesenfrei bezogen werden und zwar gegen Ablieferung der Dividenden-Coupons pro 1890 Nr. 2 ab den Prioritätsaktien und Nr. 11 ab den Stammaktien.
Diese Coupons sind jeweilen mit Bordereaux zu begleiten, wofür die bezüglichen Formulare bei den Einlösungsstellen bezogen werden können.
Zurich, den 1. Juli 1891.

Die Direktion der Schweizerischen Nordostbahn.

Pour anémiques de haute importance
pour personnes affaiblies et délicates rien de meilleur que la cure du véritable
Cognac Golliez ferrugineux
17 ans de succès en attestent l'efficacité incontestable contre les pâles couleurs, l'anémie, la faiblesse des nerfs, les maux digestifs, la faiblesse générale ou locale, le manque d'appétit, les maux de cœur, la migraine etc.
Beaucoup plus digeste que toutes les préparations analogues, sans attaquer les dents.
Le Cognac Golliez a été récompensé par 7 Diplômes d'honneur et 14 médailles. Seul primé en 1889 à Paris, Cologne et Gand. Refusez les contrefaçons et exigez dans les pharmacies le véritable Cognac Golliez de Tréd. Golliez à Morat avec la marque des Deux palmiers. — En Flacons de 2 fr. 50 et 5 fr.
Dans toutes les pharmacies et drogueries. n1165x-745

HOTEL BELLE-VUE A SALVAN

HOTEL RÉCEMMENT CONSTRUIT
3428. Vue magnifique sur Salvan et ses environs, à proximité du bureau des postes et télégraphes, promenades et excursions. On parle trois langues, anglais, français et allemand. Se recommande pour sa bonne tenue et pour ses prix modérés.
Ouverture le 1^{er} juillet.
RAYMOND, propriétaire.

Etablissement diététique à la D^e Wiel et Bain minéral
Kurhaus et Mineralbad Eglisau
(Sur Rhin — Canton de Zurich)
pour maladies de l'estomac et des intestins, l'obésité, la goutte, le diabète, l'anémie, convalescence, dérangement dans le change de matières, etc.
L'eau minérale d'Eglisau se vend toujours fraîche, directement ou par l'entremise de
M. H. GUJER
Dépôt d'eaux minérales, à Zurich.
— PROSPECTUS GRATIS —
Docteur E. SCHEUCHZER, spécialiste.

CHAMONIX HOTEL-PENSION DE LA POSTE

Vue exceptionnelle sur toute la chaîne du M^t Blanc et la vallée. En face le monument de Saussure. Service très soigné. Prix très modérés. Chambres confortables depuis 1 fr. 50. Dîners table d'hôte, 3 fr. Pension depuis 6 fr. par jour. English spoken. Man spricht deutsch. Ambroise-V. Simon, prop^r, membre du Club alpin français. n4437x-3404

Val de Bagnes. **HOTEL-PENSION DU GIÉTROZ** (Suisse)
3907. Agréable position dans une des plus pittoresques vallées de la Suisse. Climat excellent, nombreuses promenades et centre d'excursions. Forêt de sapin à proximité. Postes et télégraphes. Station du chemin de fer: Martigny.
L. Nicollier, propriétaire.

HOTEL OFFENHORN à BINN par Fiesch, Valais.

Tenu par SCHMIDT-KRAIG, propriétaire.
Charmant séjour d'été. Contrée admirable. Belle et grande vallée avec débouchés sur l'Italie. 3555
Monsieur J. Verrey, architecte, à Lausanne, donnera tous les renseignements désirables.

PUBLICITÉ DANS LA SUISSE FRANÇAISE

DELEMONT: DÉMOCRATE. JOURNAL DE FRIBOURG. CONFÉDÉRE. LE MESSAGER.
FRIBOURG: JOURNAL DE GENÈVE. GENEVOIS. FEUILLE DES AVIS OFFICIELS. COURRIER DE GENÈVE.
GENÈVE: LAUSANNE: GAZETTE DE LAUSANNE. NOUVELLISTE VAUDOIS. L'ESTAFETTE (Journal du matin.) JOURNAL DES ÉTRANGERS. FEUILLE D'AVIS. LE PAYS. PORRENTROY: LE JURA BERNOIS. SAINT-IMIER: GAZETTE DU VALAIS. SION: WALLISER BOTE. CONFÉDÉRÉ DU VALAIS.

PUBLICITÉ DANS LA SUISSE ALLEMANDE

BALE: ALLGEMEINE SCHWEIZER ZEITUNG. BERNE: INTELLIGENZBLATT. ANZEIGER DER STADT BERN. BERNER-ZEITUNG.
BERNE: BERNER TAGBLATT. ZURICH: SCHW. LANDWIRTSCHAFT. C. BLATT. COIRE: FREIE FLETER.

PUBLICITÉ EN ITALIE

GENÈS: ANNUAIRE GÉNÉRAL D'ITALIE. COLOMBO. MILAN: IL SECOLO (tirage quotidien: 200,000 exemplaires.)
TURIN: GAZZETTA PIEMONTESE. INDICATEURS OFFICIELS DU ROYAUME D'ITALIE. ROME: LA TRIBUNA (100,000 ex.). LA CAPITALE.

S'adresser exclusivement à l'agence de publicité

HAASENSTEIN ET VOGLER

Lausanne, Montreux, Vevey, Sion, Genève, Fribourg, Neuchâtel, Delémont, Porrentruy, Chaux-de-Fonds, St-Imier, Bâle, Berne, Zurich, etc., etc.
Catalogue, traduction et devis de frais gratuits.
Insertions dans toutes les autres feuilles vaudoises, suisses et étrangères.

AGENCE GÉNÉRALE ET INTERNATIONALE DE VOYAGES THOS, COOK & FILS

Maison fondée en 1841. 3434
Billets directs et circulaires pour toutes les parties du monde.
BANQUE CHANGE COUPONS D'HOTELS
AGENCE DE LAUSANNE
1, rue Pépinet.

BEATENBERG

Lac de Thoune. — Oberland bernois.
STATION DE CURE D'AIR DE MONTAGNE LA PLUS EFFICACE
Altitude de 4000 s. m., situation abritée. Panorama grandiose sur le lac de Thoune, les glaciers et les montagnes de l'Oberland bernois. Chemin de fer funiculaire; débarcadere Beatenbucht.
Ouverture du GRAND HOTEL VICTORIA 200 chambres.
pourvu de tout le confort moderne (bains et douches), possède sa propre source d'excellente eau en abondance, forêt et terrasses ombragées. Eglise et poste. n5380x-3723
Adresse télégraphique: VICTORIA, BEATENBERG. E. WESSINGER.

PENSION-FAMILLE

Mme E. Versel. — BEX — Villa Jaüllerat. 3817
Confortable séjour d'été. — Grand jardin. — Références sur demande.

MORGINS-LES-BAINS

VALAIS. — Altitude 1400 mètres. Cinq heures de Genève.
Eaux ferrugineuses. Forêts sapins. Climat relativement doux, égal, abrité Nord, loin des glaciers. Exempt brouillards. Air pur, constamment renouvelé par brise de trois vallées. Voilà Morgins réalisant l'idéal d'une station où jamais anémie résistera à cure suffisante. Prospectus gratuits. Un docteur est attaché à l'établissement. 2662

MAISONS

LES BEAUX TERRAINS DU SERVAN
AU BORD DE LA ROUTE D'OUCHY
seront prochainement parcelés et traversés de quatre grandes avenues plantées d'arbres.
Au gré des amateurs, on construira à prix fixe et à des conditions très avantageuses:
Pour placements de fonds, des maisons de rapport à quatre étages, dans la partie supérieure des terrains.
Pour pensionnats, des maisons spécialement distribuées pour cette industrie.
Pour une seule demeure, des jolies villas de 7 à 12 pièces et plus.
Pour deux familles ou pour les personnes qui désirent alléger leur budget par la location d'un étage, des jolies maisons de deux appartements.
Jardins. Vue magnifique. Prohibition d'industries bruyantes ou insalubres, cafés, etc. 2910
Renseignements complets et gratuits auprès de M. Ahamand, notaire, Bourg 28, et de M. Rogamey, architecte, Palud 1, Lausanne.

A vendre à des conditions avantageuses UN ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL

connu sous le nom de
Manufacture de chapeaux DE FEUTRE
sis à Bramois, Valais,
comprenant: ateliers, magasins et bureaux, turbine, canal, chute d'env. 20 chev., eau en abond. l^{re} l'année, jardin, verger et dépendances, d'une cont. d'env. 42 ares, pouvant se prêter à toute industrie.
S'adr. à MM. de la Harpe & Chatelanat, rue de Bourg 33, Lausanne, ou à M. André Wetzel, prop^r, à Münster (Alsace). 3347



Une demoiselle

[3761] sachant l'anglais, désire se placer dans un magasin. Adr. les offres à J. P., chez M. Sulliger, aux Monts sur Bex.

Un professeur anglais

[3777] (graduate of Cambridge University) cherche une place de précepteur ou de maître dans une école privée (anglaise) de la Suisse française. Adresser les offres à M. A. Thompson, Haspelstrasse, 16, Marburg, Hesse, Allemagne.

A VENDRE à Lausanne

pour cause de santé, dans un bon quartier, un gros bâtiment neuf, de rapport, comprenant 2 grands magasins pour boulangerie, etc. — Ecrite case postale 2966, Lausanne. n1058-3686

A VENDRE beau cheval

[3661] hongre, hongrois, brun, âgé de 5 ans, 174 cm. de taille, bien bâti, fort et vig., bon marcheur, sage, dressé à la selle, allant à 1. et à 2 mains, excellent à une main, magnifique cheval de selle. Adresser les demandes sous chiffre H 4058 B, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Berne.

A vendre ou à louer

entre Nyon et Diconne, belle maison de 16 pièces, fraîchement réparée, avec dépendances, verger, jardin potager, fontaine, ombrages; pouvant, sur demande, se diviser, convenable pour pension ou séjour d'été, prix exceptionnel.
S'adresser à M. L. Mayr-Reymond, régisseur, 8, rue du Stand, à Genève, et pour visiter, campagne J. Berlie, à Tranchepied, sur Nyon. n4775x-3312

A LOUER A LAUSANNE

dans un bon quartier, 2 grands ateliers, bien placés et clairs. Ecrite case postale 2966, Lausanne. n1089-3769

Séjour d'été

3625. A louer un bel appartement meublé, 3 pièces et dépendances, dans un des plus beaux sites du Jura. Altitude 1400 mètres.
S'adr. à Arthur Jeanrenaud, Ste-Croix (Vaud).

MAGASIN

Dans une station de bains très fréquentée du canton de Vaud, un magasin de bonneterie, lingerie et mercerie est à remettre à de favorables conditions.
Adresse: A. F., poste restante, Neuchâtel. 3696

A REMETTRE

[3779] un commerce de vins et liqueurs, compris joli magasin, grand matériel et deux bonnes caves. Centre de la ville. Reprise 7500 fr. — Agence industrielle, 13, rue des Etuves, 13, Genève. n5165x

A REMETTRE

[3782] deux bonnes boulangeries bien placées, 3 fourneaux par jour, l'une à fr. 2800, et l'autre à fr. 2200. — Agence industrielle, rue des Etuves, 13, Genève.

PERDU

[3783] vendredi 3 courant, une broche en or avec un dessin en chevron. Rapporter contre récompense à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne, chiffre E 7799 L.

Faire-part Cartes de visite Enveloppes DEUIL
sont livrés en 2 heures
PAR
L'IMPRIMERIE VINCENT
Ruelle St-François.
LAUSANNE

Demande d'emploi.
3243. Un Suisse d'âge mûr, rompu aux affaires, possédant trois langues et connaissant les principaux pays de l'Europe et de l'Orient, désire entrer dans une maison de commerce comme voyageur. Références de premier ordre.
Adresser offres sous H 4615 X, à Haasenstein & Vogler, à Genève.

UN CHARPENTIER
[3754] expérimenté, connaissant à fond la partie des escaliers, demande la direction d'un chantier, ou entreprise de charpentes à tailler sur place. Adr. L. F., poste restante, Vevey.

Une demoiselle allemande,
[3784] parlant un peu français, expérimentée dans les travaux du ménage, comme dans l'éducation des enfants, désire se placer.
Adr. à R. G., Auberge de famille, Genève.